

# G.R.E.C.



*La Lorraine et l'Alsacienne  
de Pierre Joan BERNARD*

**Bulletin du Groupe de Recherches et d'Études du Clermontais**  
(Revue culturelle de la Moyenne Vallée de l'Hérault)

42<sup>ème</sup> année de la Revue - 45<sup>ème</sup> du G.R.E.C. - 51<sup>ème</sup> de la fondation du Club d'archéologie du Lycée.

# DEPORTES-RESISTANTS DE L'HERAULT 1939-1945 (1)

par Jean-Claude RICHARD RALITE \*

La déportation dans des camps outre Rhin de résistants de l'**Hérault**, durant la Seconde Guerre Mondiale, n'a pas fait l'objet d'études particulières et ne figure dans les ouvrages de synthèse que d'une façon très aléatoire (1).

Le recensement effectué par Gérard BOULADOU (2) a donné un chiffre global de 214 individus comprenant les déportés résistants, les déportés politiques, les déportés raciaux et les divers sur lesquels 75 sont morts avant la fin de la guerre et 2 depuis leur rapatriement. Il est clair qu'il s'agit là de chiffres inférieurs à la réalité. Le Comité des Œuvres Sociales des Organisations de Résistance (COSOR) (3), créé officiellement en janvier 1945, avait pour but de « *secourir sans distinction de race, d'opinion ou de confession, toutes les détresses nées de l'oppression nazie* » et, pendant plusieurs années, vient à l'aide des familles de fusillés et de déportés. A **Montpellier**, il est animé par Madeleine CHAPERT-COUCI fille et épouse de déportés. Deux listes manuscrites de déportés, disparus ou rentrés (ADH 91 J 9) ont été établies par G. BOULADOU, probablement en relation avec le COSOR de **Montpellier** sans que les archives de ce dernier aient été conservées.

On distingue la déportation « *par mesure de persécution* » (4) contre des personnes en raison d'une prétendue appartenance à une « *race* », et la déportation « *par mesure de répression* » contre des personnes auteurs ou complices d'actions contre l'occupant ou leurs collaborateurs. On considère, pour la **France**, qu'il s'agit, au total, de 88.000 personnes dont 45.000 pour faits de Résistance. A partir de 1943, la déportation devient un phénomène de masse vers les camps répartis à travers tout le territoire régi après les nazis. Les déportés issus des différentes régions sont regroupés à **Compiègne** et, au fur et à mesure, par convois de trains, ils sont transférés dans les camps. Là, certains d'entre eux auront le courage d'organiser une résistance et ils s'engagent même à poursuivre leur combat à leur libération, combat qui prendra des formes très

diverses et qui, aujourd'hui, est éventuellement poursuivi par les familles ou les amis.

Il ne s'agit pas, ici, de rédiger un chapitre sur chaque résistant. Certains d'entre eux disposent déjà d'un texte, rédigé par eux ou des historiens (5) mais la plupart ne sont, aujourd'hui, que des noms et des dates. C'est la raison pour laquelle, nous avons réuni les dossiers, inédits, de F. PALOC, Ph. CHAPERT, G. COUCI, F. ARJONA, et L. O'SUGHRUE qui nous semblent représentatifs de résistants à des niveaux de responsabilité divers depuis une fonction départementale jusqu'à un rôle local ou une simple appartenance à un maquis. Bien entendu, ces biographies pourront être complétées par de nouveaux documents mais elles offrent déjà une réunion de renseignements sur une période où ceux-ci sont particulièrement difficiles à retrouver.

## NOTES

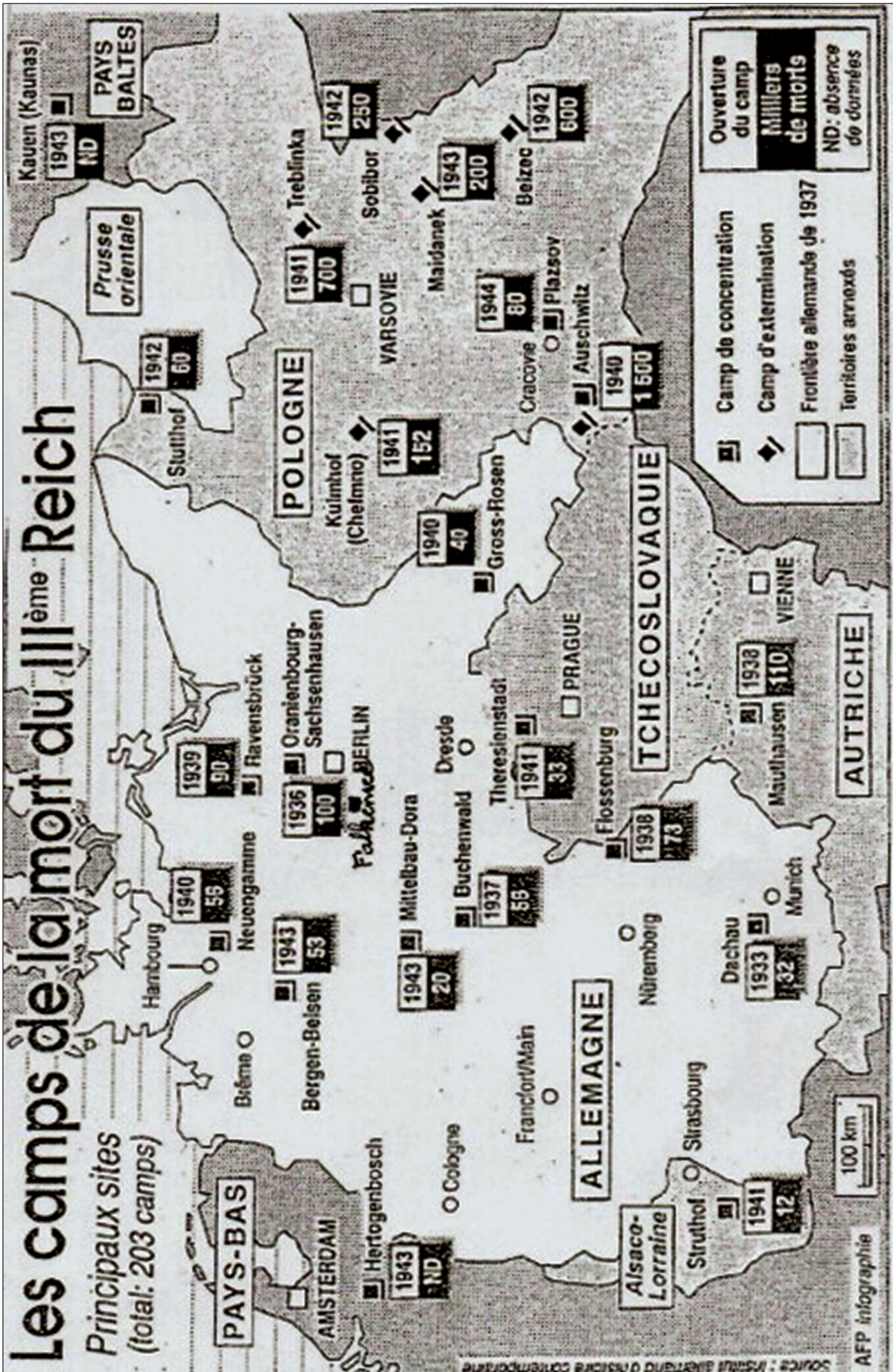
(1) G. BOULADOU, **L'Hérault** dans la Résistance, 1940-1944, **Nîmes**, 1992 (édition par J.-Cl. RICHARD) et la dernière synthèse : H. CHAUBIN, **L'Hérault** dans la guerre, 1939-1945, DE BORÉE, 2015, avec leurs bibliographies. En s'appuyant sur des témoignages écrits ou oraux, Ch. BERNADAC a publié : **La Libération des camps, le dernier jour de notre mort, Paris**, 1995, qui concerne de nombreux camps au printemps 1945.

(2) G. BOULADOU, op.cit. p.175-180

(3) F. MARCOT et ALII, Dictionnaire historique de la Résistance, Résistance intérieure et France Libre, **Paris**, 2006, p. 178.

(4) Cl. CARDON-HAMET, Déportation et Déportés dans F. MARCOT et ALII, p.776-780

(5) F. BERRIOT, La France Libre, la Résistance et la déportation (**Hérault**, Zone Sud), témoignages, **Paris**, 2010, avec ceux concernant : A. DAU, R. POITEVIN, L. DUVIOLS, R. BUJ, V. CAMBON de **Lavalette**.

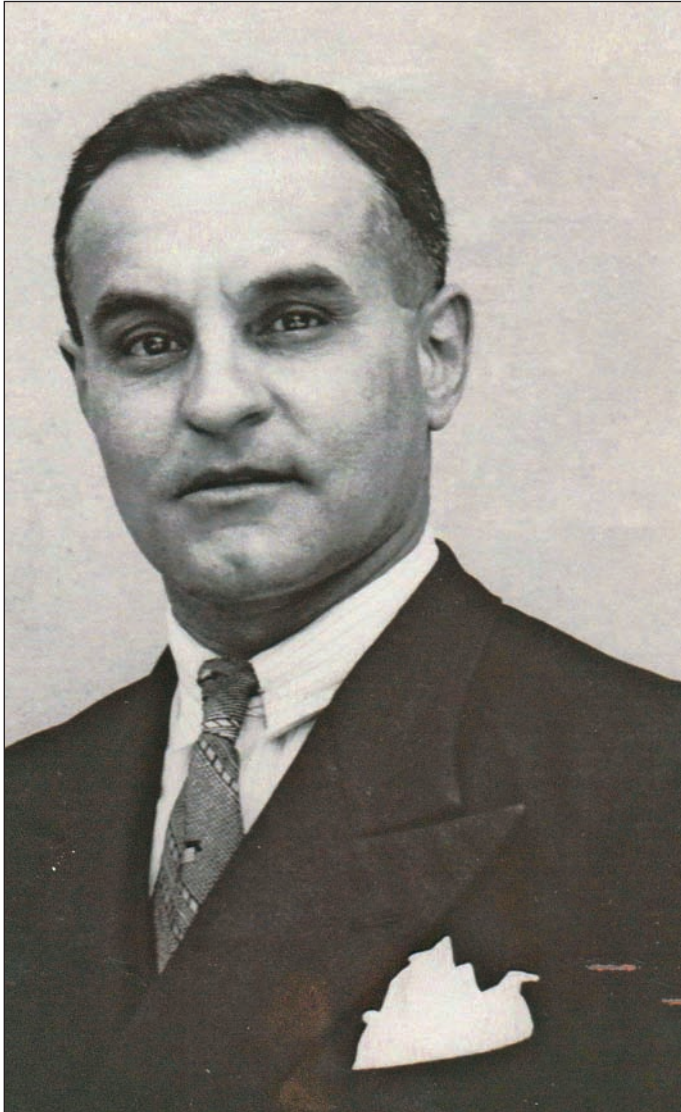


Les camps de déportation nazis



## 1. Ferdinand PALOC (1896-1984) de Ganges et Montpellier à Buchenwald (1944-1945).

Ferdinand PALOC, né à **Ganges** en 1896, combattit durant la guerre de 1914-1918 et fut réformé avec pension en 1920. Il fut le secrétaire de H. DE RODEZ BENAVENT, maire de **Cazilhac** et conseiller général de **Ganges**, un des leaders royalistes de l'**Hérault**. Il fit carrière au journal l'**Eclair** depuis le 1 janvier 1920 où il occupa plusieurs postes jusqu'au Secrétariat général de la rédaction le 1 mars 1938.



F. PALOC (1896-1984) avant guerre (© Famille PALOC, J.-C. RICHARD 2017)

Il fut un des fondateurs du mouvement **Combat à Montpellier** dont il fut chef de secteur en 1941, puis chef adjoint départemental et chef régional (février 1942). En juin, il était aussi responsable de la presse et de la propagande de l'**Hérault**. Il devint chef départemental du réseau N.A.P. de R 3 au début de mars 1943 et chef départemental des Mouvements Unis de la Résistance (M.U.R.) le 17 juillet 1943.

Arrêté puis déporté à **Buchenwald** (12 mai 1944) et à **Dora** (31 juillet 1944) il organisa la résistance clandestine dans ces camps. Il fut libéré par les Américains le 11 avril 1945 et rapatrié à l'hôpital Bichat de **Paris** le 20 avril 1945. De retour à **Montpellier** il ne put prendre le poste de directeur du Midi Libre auquel il avait été proposé. Il se consacra à diverses organisations de déportés et de combattants volontaires de la Résistance jusqu'à sa disparition en 1984. Avec Laure MOULIN, il fut à l'origine des démarches qui aboutirent à la panthéonisation de Jean MOULIN le 19 décembre 1964 (1).

Nous disposons de deux sources directes sur la vie du résistant F. PALOC : l'une, du 29 juin 1945, provient d'un procès-verbal pour le procès d'atteinte à la Sûreté intérieure de l'Etat contre M.A. et G.T. qui eut lieu à **Montpellier** le 29 septembre 1945 et où les prévenus furent condamnés à différentes peines (mort, travaux forcés, prison, confiscation des biens, réduites au cours des années suivantes). Ces derniers avec G.R. (condamné en même temps) étaient associés dans une Société de transports qui se mettait aussi au service des Allemands et de la Gestapo dont G.T. était un agent stipendié et immatriculé(2). La seconde est un texte manuscrit de F. PALOC, rédigé pour la famille de Philippe CHAPERT (1894-1945), résistant et déporté à **Buchenwald** avec lui, que nous publions dans son intégralité(3).

### Déposition de F. PALOC le 29 juin 1945.

« Le 11 janvier 1944 à 5 heures du matin, la Gestapo et un groupe d'Inspecteurs de l'Intendance de Police se présentaient à mon domicile, 9 rue de l'Université et usant de la sonnerie secrète connue seulement des chefs de la Résistance, tentaient de se faire ouvrir les portes de l'appartement. Flairant aussitôt un piège, car j'avais eu vent de leurs projets, je me précipitais vers la porte du jardin donnant rue d'Aigrefeuille laquelle se trouvait aussi gardée. J'en conclus que j'avais été trahi par quelqu'un de mon entourage. Je réussis néanmoins à échapper à mes ennemis par une porte dérobée se trouvant au fond de mon jardin et donnant accès à l'immeuble et à la rue de la Vieille Intendance. Cette issue ne se trouvait pas gardée parce que je n'avais jamais fait part à qui que ce soit de l'existence de ce passage. Immédiatement après mon arrestation, la Gestapo et ses auxiliaires conduits par CASTEL, second de l'Intendant MARTY, forçaient la porte d'entrée, se ruaient dans mon appartement, molestait ma femme et mes deux enfants et finalement amenaient ceux-ci à la villa « *Les Rosiers* ». Pendant ce temps, j'allais m'abriter chez mon ami Monsieur Emile

DAUGAREIL, entrepreneur, avenue du Pont Juvénal, puis ayant appris que les miens avaient été arrêtés ainsi que mon ami Ernest DEVARENNE, secrétaire de la direction de l'Eclair, lesquels connaissaient le lieu de ma retraite, je quittais le soir même à huit heures ce premier asile pour me rendre à bord de la voiture de mon ami le Capitaine DUBUYSET de la Production Industrielle dans la villa appartenant à Monsieur MAJOREL, ami de la Résistance, villa sise rue de l'Imprimerie.

Au premier étage de cette villa habite Mr. G. R. lequel m'avait été présenté, il y avait plusieurs mois déjà par mon ami M. Justin CONSTANS, épicier en gros, 77 Fbg Figuerolles. Ce dernier m'avait recommandé chaudement R. avec qui j'avais noué des relations amicales à cette occasion et dont j'utilisais la voiture comme chef départemental des M.U.R. pour mes divers déplacements ou rendez-vous clandestins avec d'autres chefs de l'organisation.

Ce fut lui qui assura dans ces circonstances la liaison entre mes collaborateurs et moi-même et je n'eus qu'à me louer de la manière dont il s'acquittait de sa tâche.

Au bout d'une huitaine de jours, m'étant aperçu d'allées et venues suspectes autour de la villa, je décidais brusquement un soir de quitter **Montpellier** pour une autre cachette plus sûre. C'est à bord de la voiture Peugeot n° 9218 G.P. 5 que R. me conduisit chez mon ami VIDAL, maire de **Nébian** et Chef de la Résistance pour l'arrondissement de **Lodève**. Je demurai chez celui-ci jusqu'à la date du 9 février, recevant de temps à autre et en grand secret les visites de mes amis BUJON, mon adjoint et BARTHÈS, chef départemental N.A.P. lesquels étaient transportés à **Nébian** par R. au moyen du même véhicule plus haut désigné.

Ayant reçu de mes chefs l'ordre de me rendre à **Naucelles** pour décision à prendre concernant ma situation et le commandement de la Résistance dans le département de l'**Hérault**, je quittais à cet effet **Nébian**, le 9 février vers 3 heures de l'après midi. Ce fut encore R. qui fut chargé de me conduire à **Naucelles**. Pour ce faire il quitta **Montpellier** avec quelque retard à 2 heures de l'après-midi, emmenant avec lui M. Max MARTIN, secrétaire général de la préfecture de l'**Hérault**, révoqué par Vichy, et mon ami BARTHÈS. A **Nébian**, VIDAL et moi-même primes place à bord de la peugeot pour nous rendre d'abord chez M. BONAL, domaine de La Prade, à **Lodève**, où un déjeuner qui eut lieu d'ailleurs fort tardivement, devait nous réunir avec BÈNE, maire révoqué de

**Pézenas** et Chef de la Résistance pour le département-Béziers. BÈNE qui avait dû prendre la fuite de **Pézenas**, était abrité chez notre ami BONAL, chef de la résistance à **Lodève**. Vers 5 heures du soir, BÈNE, BARTHÈS, R. et moi quittions **Lodève** pour nous rendre à **Naucelles**. Max MARTIN et VIDAL étaient demeurés chez notre hôte. Après un crochet à **Soubès** où j'avais une commission importante à faire, nous primes la route de **St. Affrique** par **Cornus** et **St. Félix de Sorgues**. La voiture équipée en gazo-gène ayant eu quelques ennuis mécaniques n'arriva à **St. Affrique** qu'après que la nuit fût tombée, c'est-à-dire, si j'ai souvenir, vers 9 heures du soir. Comme il n'était pas possible, vu l'heure tardive et la mauvaise marche de la voiture, d'aller ce jour là plus avant, il fut décidé que nous coucherions à l'Hôtel du Nord, tenu par Mr. AFFRE, beau-frère en première nocces de G.R.

Le lendemain, 10 février, après les réparations nécessaires à son bon fonctionnement, la voiture nous amena à **Naucelles**. Durant les derniers kilomètres, nous nous égarâmes, primes diverses pistes ou sentiers et finalement atteignîmes avec quelque retard l'hôtel situé près de la gare de **Naucelles** qui servait de refuge aux chefs régionaux de la Résistance (CARREL) DE CHAMBRUN, (Henri) GITARD. Après nous être restaurés, puis avoir tenu une réunion de plusieurs heures, nous primes le chemin du retour vers **St. Affrique** et **Montpellier**. Notre ami BÈNE ne nous accompagna pas, ayant pris la direction d'**Albi** avec le train. Comme le temps était menaçant et que la nuit s'avancait, nous décidâmes de faire halte pour manger et coucher à **St. Affrique**, à l'hôtel du Nord.

Ayant reçu mission de mes chefs de retourner aux environs de **Montpellier** pour continuer mon commandement dans la clandestinité, je décidais, après avoir pris l'avis de R. et de BARTHÈS, de rester à l'hôtel chez M. AFFRE, celui-ci fut appelé à prendre part à la discussion qui s'ouvrit à cette occasion. Il nous dit que l'hôtel était parfaitement sûr, que j'y trouverais toutes garanties pour la tranquillité, qu'il était en rapport direct avec le Commissaire de Police de **St. Affrique**, lequel avait pour habitude de le prévenir de perquisitions et d'opérations de police éventuelles, qu'il abritait plusieurs familles d'israélites, que son cuisinier était même un jeune homme réfractaire, enfin qu'il me prenait sous sa protection durant les quelques jours nécessaires à BARTHÈS et à R. pour me trouver aux environs de **Montpellier** une résidence de tout repos. M. AFFRE me présenta même à M. CABANEL, un militant de la résistance à **St. Affrique** avec lequel il fut convenu que devait se

faire la liaison entre BARTHÈS, R. et moi en utilisant le mot de passe « *Veni Veire lou pastre* ». M. AFFRE me signala en outre que plusieurs résistants connus mangeaient régulièrement chez lui et qu'à la première alerte il se faisait fort de me faire fuir par la toiture dans le jardin voisin.

Le 11 février au matin, BARTHÈS et R. regagnèrent **Montpellier** porteurs de diverses missions que je leur avais confiées et je demeurai à **St. Afrique**, passant mes journées dans la montagne lorsqu'il faisait beau ou dans ma chambre lorsqu'il pleuvait ou neigeait et prenant de grandes précautions pour ne pas attirer l'attention sur moi. C'est ainsi qu'à diverses reprises, ayant cru remarquer dans la salle à manger où je jetais un coup d'œil furtif avant d'y pénétrer, la présence de figures suspectes, je me fis servir dans ma chambre laquelle portait le n° 3 et se trouvait au 1er étage avec fenêtre donnant sur la petite rue au-dessus même de l'entrée de l'hôtel.

Le 17 février vers quatorze heures trente, alors que je me trouvais dans ma chambre, M. AFFRE vint m'aviser qu'une personne ayant utilisé le mot de passe régulier, désirait me voir. Je le priais de faire monter celle-ci et je me trouvais en présence d'un homme que je ne connaissais alors que de nom et qui s'est présenté à moi comme étant M. A., associé de M. R. pour le commerce d'automobiles et garage de la rue Fouque. Au cours de notre entretien, il me fit savoir que M. R. avait eu avec les allemands et notamment avec le HKP des ennuis pour avoir quitté avec la voiture plus haut désignée, le garage de la rue Fouque qui se trouvait être réquisitionné le 9 février au matin. R. manifestant quelque inquiétude ne se servait plus de la Peugeot, laquelle disait-il était suivie. Mais lui A. qui n'avait pas les mêmes craintes, parce que disait-il il n'avait rien à redouter, continuait à faire rouler la dite voiture afin de bien prouver aux allemands que ses possesseurs étaient dans la plus entière tranquillité d'esprit, n'ayant rien à se reprocher vis-à-vis des allemands. C'est ainsi qu'aujourd'hui même, il avait décidé de se rendre à **St. Sernin s/Rance** où il compte de la famille pour s'y ravitailler. A cette occasion, prétendait-il, R. l'avait chargé de venir me voir pour s'assurer de mes besoins et pour me ramener à **Montpellier** ou dans toute autre résidence de mon choix si je le jugeais bon. Je lui fis part des inquiétudes que j'éprouvais devant le retard à me fixer une résidence plus sûre que ne pouvait l'être un hôtel même au milieu de gens amis et il me quitta pour se rendre à **St. Sernin** en me recommandant de bien réfléchir sur la nécessité qu'il pouvait y avoir pour moi à quitter **St. Afrique** le plus rapidement possible. Nous

prîmes rendez-vous pour le lendemain 18 février qui se trouvait être un vendredi et ce aux mêmes endroits et heures.

Dans la soirée, m'étant rendu avec M. AFFRE dans un petit café des environs, je rencontrais par hasard un israélite algérien du nom de BEN BASSA auquel j'avais rendu quelques mois auparavant à **Montpellier** un service d'ordre politique. BEN BASSA se déclara très heureux de me voir et d'apprendre que j'avais échappé à la Gestapo. Il me dit être venu à **St. Afrique** pour procéder à une location d'appartement en vue d'une éventuelle évacuation de **Montpellier**. Descendu à l'Hôtel du Nord, il me demanda de prendre son repas en ma compagnie. Au cours de nos conversations, je lui signalais la prochaine visite d'A. et lui proposais d'utiliser le lendemain la voiture de celui-ci pour rejoindre **Montpellier**.

Le vendredi 18 février vers 2 heures ½ ou 3 heures de l'après midi A. était de retour comme convenu. Il me demanda avec insistance si j'étais enfin décidé à partir avec lui et à quitter **St. Afrique**. J'eus un moment d'hésitation puis décidais de rester mais à la condition que ce ne fut que jusqu'au lundi 21 février, délai extrême, que je le chargeais de faire connaître à BARTHÈS et à R. pour trouver la résidence désirable aux environs de **Montpellier**. Comme A. me fit remarquer que BARTHÈS et surtout R. étaient des gens très négligents et que je courais de graves dangers à poursuivre mon séjour à **St. Afrique**, je rédigeais une lettre en termes véhéments et même brutaux à l'adresse de BARTHÈS et le mettais en demeure d'avoir à retenir dans les 48 heures une cachette sûre près de **Montpellier**, faute de quoi je le menaçais de prendre à mes risques et périls le car qui devait quitter **St. Afrique** lundi à 14 heures pour **Montpellier**.

Après quoi j'allais trouver BEN BASSA dans sa chambre pour lui rappeler mon invitation pour se servir de la voiture d'A. s'il le jugeait utile à ses intérêts. BEN BASSA qui occupait la chambre voisine de la mienne vint nous rejoindre au n° 3, il demanda à A. qu'il connaissait déjà auparavant d'accepter une lettre pour être remise à Madame BEN BASSA-NICOLAS. C'est d'ailleurs sous le nom de NICOLAS qui était le nom du 1er mari de son épouse, que BEN BASSA m'avait déclaré avoir fait établir une nouvelle carte d'identité. BEN BASSA remit donc une lettre qui me parut assez volumineuse entre les mains d'A. et après avoir pris tous les trois une consommation que j'ai réglée moi-même, A. quittait l'hôtel. La voiture Peugeot 9218 G.P. 5 était en stationnement au bas

de l'établissement, je demandais à A. si je pouvais l'accompagner durant une vingtaine de kilomètres et cela dans le but de me permettre de faire une marche à travers bois pour retourner à **St. Afrique**. Il accepta et je pris place à ses côtés dans l'automobile. A mon grand étonnement je trouvais l'arrière de la voiture et l'intérieur absolument vides, ce qui me surprit alors que j'y croyais trouver les preuves d'un ravitaillement important. J'en fis la remarque à A. qui me dit n'avoir pu trouver à acquérir la moindre chose. Nous partîmes vers **Cornus** et tout au long du trajet la conversation roula sur la Résistance, les chefs de cette dernière qu'A. me dit connaître, les agissements de la Gestapo ainsi que sur ma propre sécurité. A plusieurs reprises A. revint à la charge pour me décider à l'accompagner. Je lui objectais que je ne descendrais qu'à bon escient, que je n'avais guère plus de 48 heures à attendre, qu'au demeurant **AFFRE** et mon ami **CABANEL** m'entouraient de leur vigilance amicale et qu'au premier ennui, je serais aussitôt mis à l'abri. Je lui fis observer que mon identité était bien connue de **BEN BASSA** mais que je répondais de celui-ci en raison de gros services que je lui avais rendus, ce à quoi A. rétorqua qu'il n'aurait pas lui plus de confiance qu'il ne fallait en **BEN BASSA** et que je devais redoubler d'attention. A une vingtaine de kilomètres de **St. Afrique**, bien après **St. Félix de Sorgues**, je fis arrêter la voiture pour descendre, j'engageais A. à stimuler vigoureusement R. et **BARTHÈS** afin de me sortir dans les 48 heures de l'Hôtel du Nord et lui recommandai la plus extrême prudence à mon sujet. A. fit une dernière tentative pour m'emmener, déclarant que ce serait le remords de sa vie s'il m'arrivait un malheur quelconque alors que j'avais sa voiture à ma disposition pour quitter ces lieux. Ce fut sur ces dernières paroles que nous nous séparâmes.

Je rentrais par un chemin détourné à **St. Afrique** et eus la surprise de constater le soir que **BEN BASSA** ne faisait pas acte de présence à l'Hôtel. Il quitta même celui-ci le lendemain matin de bonne heure sans m'avoir, au préalable, dit au revoir et son attitude me parut bizarre en raison même des marques d'empressement non équivoques dont il n'avait pas été peu prodigue durant les deux premières journées de son séjour. J'éprouvais même quelques doutes à son sujet. Je m'habillai donc précipitamment et me rendis au départ du car pour **Montpellier**. J'y trouvais **BEN BASSA** à qui je reprochais sévèrement ce manque de courtoisie et lui renouvelais avec force mes consignes de silence à mon égard. **BEN BASSA** s'excusa plutôt mollement, ce que voyant j'eus la pensée d'inventer un mensonge pour lui faire connaître mon intention de partir le

matin même chez des amis à **Villefranche-de-Panat**. Ainsi estimai-je m'être mis à couvert, mais je n'en fis rien et demurai à **St. Afrique**.

La nuit suivante qui était celle du 19 au 20 février 1944 à 3 heures du matin, un dimanche, je fus brusquement réveillé de mon sommeil par des coups violents et répétés à la porte de ma chambre. « *Ouvrez sans retard* » « *Police* » « *Vérification d'identité* ». Comme je n'apercevais nullement trace de lumière dans l'hôtel, ni dans le couloir, je réalisais immédiatement le danger que j'encourais. Je me levai et bondis à la fenêtre donnant sur la rue. Dans la réverbération provoquée par la chute de neige, j'aperçus au bas de l'entrée grandement ouverte (c'est encore un fait troublant que cette porte qui était généralement fermée à clef la nuit se soit trouvée pour la circonstance largement ouverte), la présence de deux policiers en civil, mitrailleuse au poing, parmi eux je reconnus l'inspecteur **PUCHOUAU** de l'Intendance de Police. Il m'était donc impossible de fuir. J'ouvris donc et sept hommes firent irruption dans la pièce, revolver ou mitrailleuse au poing, se jetèrent sur moi, me terrassèrent et me rouèrent de coups sur tout le corps. On procéda à l'inspection des lieux, on découvrit cachée dans un tiroir de commode, sous une pile de vieux journaux la photo de ma femme et de mes enfants. J'avais alors pour identité celle d'un nommé **François POMARÈDE** : la carte avait été établie, à la Mairie de **Nébian**. Après des scènes de brutalité qu'il est inutile d'énumérer ici, je fus conduit dans la première des deux voitures qui avaient amené tout ce beau monde à **St. Afrique**. Dans l'une de ces voitures se trouvaient cinq membres de la Gestapo. C'est en la compagnie de ceux-ci que je fis le voyage de **St. Afrique** à **Montpellier**, voyage qui fut extrêmement pénible pour moi en raison de la neige et du froid, contre les rigueurs duquel ne me protégeait guère l'unique pyjama dont j'étais revêtu. Le second véhicule était placé sous les ordres de **CASTEL** qui avait accompagné dans cette randonnée tragique les Inspecteurs **LAFARGUE**, **MOUCHY**, **PUCHOUAU** et un cinquième individu qui se trouvait dans la voiture et dont je n'ai pu reconnaître l'identité en raison des précautions qu'il paraissait prendre pour se cacher au fond de l'auto. On embarqua à bord de ce véhicule ma valise trousse et mon linge que **CASTEL** déclara devoir lui revenir comme prise de guerre. Je devais d'ailleurs perdre par la suite les deux stylographes dont un de grande valeur et une somme de cinq mille et quelques francs que contenait mon portefeuille et ce toujours au profit du même bandit et de ses sbires.

J'arrivai à **Montpellier** vers 10 heures du matin et

fus aussitôt mis au secret dans la cellule du sous-sol n° 13 de la prison militaire allemande, dite 32ème.

Au cours de mon premier interrogatoire et après avoir déclaré que les pièces et documents secrets et pour certains manuscrits signés de ma main qu'on avait étalés sous mes yeux, provenaient de la trahison de mon agent de liaison SOMER, les interrogateurs de la Gestapo se préoccupèrent de savoir si j'étais juif en raison de l'orthographe de mon nom qu'ils écrivaient avec un K au lieu d'un C. Comme je me défendais d'appartenir à la race israélite, l'un d'eux particulièrement féroce, le dénommé FORSTER, fit observer que c'était heureux pour moi car s'il en avait été autrement « *il m'aurait arrangé* ».

« *Vous n'avez pas attendu de savoir si j'étais juif pour m'arranger, répartis-je aussitôt, et d'ailleurs vous ne traitez pas tous les juifs de la manière que vous paraissez le dire* »

L'Oberscharführer MAHREN se tournant alors vers moi me demanda les raisons de mon observation. C'est, répondis-je, parce que j'ai été vendu à **St. Afrique** par un juif à votre solde. Ouvrant alors le tiroir caisse de son bureau, MAHREN avec un sourire singulier me montra un reçu sur papier blanc dont je ne pus voir, vu l'éloignement, ni le nom du bénéficiaire, ni la somme allouée, ajoutant « *Vous ne saviez pas qu'il travaillait pour nous* ».

Au cours d'un autre interrogatoire et alors que j'avais déclaré que j'étais allé, par le moyen d'un car, à la réunion tenue par DE CHAMBRUN à **Alban**, mes interrogateurs qui étaient au courant de toute la vérité et quant au mode de locomotion aussi bien qu'au lieu de la réunion, m'administrèrent une volée de coups violents. Après quoi, ils demandèrent quelle route la voiture qui m'emmenait avait empruntée attendu qu'une voiture de la Gestapo qui, me dirent-ils, nous avait suivis dans la journée du 10 février, avait perdu notre trace entre **ST. Afrique** et le terminus de mon voyage. J'essayai de ruser car je voulais éviter à tout prix que l'on sut que c'était à **Naucelles** qu'avait eu lieu la réunion. A la réflexion, je compris que nous avions dû de n'avoir pas été pris ce jour là qu'au fait qu'ayant perdu notre route, nous avons bifurqué par des chemins de traverse et même des sentiers sous bois. Si la poursuite de nos ennemis avait été couronnée de succès, elle aurait abouti à la capture DE CHAMBRUN, GITARD et de sa femme, de BARTHÈS, de BÈNE, de R. et de moi-même. Il n'en a pas heureusement été ainsi.

Vers la fin du mois de mars, le Capitaine BIGARD

était introduit dans ma cellule, laquelle à ce moment là se trouvait être la cellule n° 34 du 1er étage donnant sur la rue de la 32ème. Sachant que BIGARD appartenait au 2ème Bureau, je lui fis le récit de mon arrestation et les circonstances troublantes qui avaient précédé et entouré celle-ci. Les apparences et les déclarations même de la gestapo se conjuguant contre BEN BASSA, je n'hésitais pas à déclarer au détenu que je tenais l'israélite pour mon dénonciateur. Je lui demandais même de porter cette accusation devant mes proches et mes amis, à sa sortie de prison.

Je n'ai pas autre chose à ajouter pour l'instant, si ce n'est à appuyer fortement sur les faits troublants nettement caractéristiques d'une trahison bien établie à laquelle j'estime qu'est due mon arrestation singulière. Lecture faite, persiste et signe. Le Commissaire Principal Jean GAUCHE, F. PALOC.

Après signature, le témoin ajoute sur interpellation : Le 18 février, lors du passage de retour de M. A. à l'hôtel du Nord à **St. Afrique**, je lui ai également remis une deuxième lettre destinée à M.G.R., lettre dont je lui ai d'ailleurs donné lecture et qui avait été rédigée hâtivement. Contrairement en effet à la



F. PALOC après-guerre  
(© Famille PALOC, J.-C. RICHARD 2017)

lettre destinée à BARTHÈS, laquelle était très détaillée, celle-ci ne comportait que quelques lignes pour dire impérativement à R. que je comptais absolument sur une voiture, qu'elle fut conduite par lui ou par toute autre personne pour le Lundi suivant et ce dans le but de me ramener aux environs de **Montpellier**. Et, comme pour M. BARTHÈS, je lui reprochais amèrement sa nonchalance et sa légèreté en ce qui touchait la sécurité de ma personne.

Au cours de l'un de mes interrogatoires, les gens de la Gestapo me demandèrent à brûle pourpoint combien de lettres j'avais adressées de **St. Afrique** et à qui. Je compris qu'ils étaient parfaitement au courant de la remise par moi-même des deux lettres adressées à BARTHÈS et à R. par le canal de M. A. Lecture faite persiste et signe. Le Commissaire Principal J. GAUCHE, F. PALOC

**« Dououreux souvenir »  
texte fourni à la famille CHAPERT  
par F. PALOC à son retour de Buchenwald.**

Après avoir rappelé en quelques lignes son arrestation et son isolement dans la cellule 13 de la prison montpelliéraine dite de la 32ème F. PALOC continue :

« Vers la fin du mois de mars, on me transférait dans une autre cellule, sise au fond du couloir, à droite, et où se trouvaient plusieurs autres détenus. La sentinelle de faction à cet étage venait plus spécialement exercer sa surveillance, de jour comme de nuit, dans cette même partie du couloir. Je finissais par apprendre de la bouche de mes compagnons de cellule que c'était en raison, principalement, de l'incarcération, dans une cellule très étroite du milieu du couloir, et directement voisine de la mienne, d'un résistant étroitement surveillé sans cesse, et qu'on me dit se nommer CHAPERT, qui s'y trouvait absolument isolé.

Je pus être moi-même le témoin, par la suite, des précautions excessives prises par la Gestapo pour garder étroitement ce prisonnier. Enchaîné pieds et mains, on le débarrassait de ses fers pour s'alimenter et faire un semblant de toilette, qu'on lui replaçait ensuite pour le restant du jour et durant la nuit. Au bout de quelque temps et grâce à des combinaisons clandestines, je parvins à entrer en contact avec lui, en frappant à coups répétés et conformément à la numérotation des lettres de l'alphabet, contre la cloison mitoyenne de nos deux cellules, derrière la tête

du bat-flanc où se trouvait ma couche.

Il me dit avoir été l'objet, durant son passage à l'Intendance de Police, avant son incarcération à la 32ème, de plusieurs tentatives de racolages, de la part de RIVOIRE (Robert), singulier responsable de Groupes Francs, en vue d'entrer, moyennant finances, au service du criminel MARTY. Mais CHAPERT, qui eut tôt fait de démasquer ce « *mouton* » intentionnellement placé à son contact pour tenter de le détourner ou tout au moins de le compromettre, de lui riposter vertement et de l'éconduire illico.

Le 18 avril 1944, un départ de prisonniers avait lieu à destination de **Compiègne**. CHAPERT et moi-même étions du convoi que l'on prit soin de diriger par camionnette sur la gare de **Narbonne**, afin d'empêcher toute intervention possible de la part de la Résistance, au gré de l'habituel départ par la gare de **Montpellier** pour essayer de nous arracher aux mains de nos geôliers. A **Narbonne**, on nous fit monter dans un train à destination d'**Austerlitz** où nous fûmes placés tous deux dans le même compartiment, enchaînés ensemble par les mains et surveillés à tout instant par nos gardiens.

Arrivés le lendemain matin à **Austerlitz** où nous attendait un car de la Gestapo, on nous transporta aussitôt à la gare de l'Est. Nous dûmes attendre le dos contre un mur d'être embarqués, ce qui permit à la Croix-Rouge de nous ravitailler quelque peu à l'étonnement de quelques curieux et à nous-mêmes de griffonner quelques bouts de papier et à les confier à des cheminots patriotes pour les acheminer vers nos familles. Bien sûr, avec mille précautions pour ne pas attirer l'attention de nos cerbères, mitraille en mains.

En fin d'après midi, toujours avec le même scénario que la veille et que la matinée, nous débarquions à la gare de **Compiègne** et étions emmenés, toujours pourvus d'un solide encadrement, au camp de **Royallieu**. Avec CHAPERT, je fus affecté au même baraquement et nous y demeurâmes ensemble jusqu'au départ réel pour la déportation à **Buchenwald**.

Durant notre séjour de plusieurs semaines à **Royallieu**, la gare de triage de Saint-Denis fut l'objet de plusieurs massifs bombardements par l'aviation alliée. Des équipes se trouvèrent être désignées pour aller procéder au déblaiement des multiples voies de ce très important nœud ferroviaire, mais ni CHAPERT ni moi-même n'eûmes la chance, fébrilement



*F. PALOC à **Bonn**, le 20 juillet 1962 avec K. ADENAUER et E. MICHELET (© Famille PALOC, J.-C. RICHARD 2017)*



*A **Montpellier**, F. PALOC avec, à sa gauche, Laure MOULIN et le docteur G. LUSCAN, à sa droite, Céleste CHAPERT et plusieurs résistants (© Famille PALOC, J.-C. RICHARD 2017)*

souhaitée, d'y être incorporés, perdant ainsi un solide espoir de profiter de cette aubaine inespérée pour chercher à nous évader. Nous étions tous les deux marqués à l'encre rouge sur les listes du camp et il apparaissait décommandé de nous envoyer imprudemment au travail et pour quelque temps dans la banlieue parisienne.

Le 12 mai, un nouveau convoi de près de deux mille d'entre nous quittait **Compiègne** pour les bagnes nazis. CHAPERET et moi-même en faisons partie ; mais, sur le quai d'embarquement, nous nous trouvâmes soudain séparés et fîmes l'atroce voyage, dans des conditions inhumaines bien connues, chacun de notre côté, mais non de notre plein gré. Avec la résolution commune de tout tenter, en cours de trajet, grâce aux avis des cheminots patriotes et avec l'aide des divers instruments camouflés dans ce but, comme scies, tournevis, ciseaux, etc. Quand nous arrivâmes à **Buchenwald**, en pitoyable état les uns et les autres, nous nous étions perdu de vue, Philippe et moi dans une bousculade effrénée, sous les aboiements des chiens et des coups de schalgie de nos bourreaux, véritables démons en furie déchaînée.

Le 6 juin, jour même du débarquement interallié en **Normandie**, je quittais **Buchenwald** pour le kommando de **Wieda** dans le **Harz** avec trois cents camarades et affecté, comme eux, à la construction (terrassements, transport de rails, de traverses et autres) d'une ligne de chemin de fer de montagne. CHAPERET, inscrit comme spécialiste, était momentanément demeuré à **Buchenwald**, ainsi que je devais l'apprendre de lui-même par la suite.

Désigné par mes compagnons comme leur porte parole éventuel au sous-kommando de **Harzungen**, je les engageais à commémorer le 14 juillet par une grève perlée sur le tas, ce qui fut fait et nous valut d'être emmenés directement, du lieu de notre travail, en sanction de graves représailles, au terrible camp de **Dora** où nous fûmes accueillis de la plus bestiale de manières, comme bien pensé !

Après avoir travaillé comme un vrai forçat dans divers kommandos du camp ou de l'extérieur : **Ellrich**, **Nordhausen**, **Niedersachswerfen** etc, mais surtout à l'intérieur des deux fameux tunnels de **Dora**, gigantesque usine secrète où se fabriquaient les armes spéciales par quoi le grand Reich allait finir par triompher des Alliés (V-1, V-2, torpille magnétique, moteur Juncker, etc) et où Werner von BRAUN et sa mafia préparaient les derniers essais de la bombe atomique, je fus l'objet, vers la mi-

novembre, de très graves sévices de la part d'un SS particulièrement connu pour sa cruauté diabolique, et s'ensuivirent des conséquences sérieuses pour mon état de santé. Grâce à l'intervention de médecins détenus du camp, employés au « *revier* » (infirmerie) je devais être admis au bloc 17 A, salle 7, occupée presque entièrement par des malades français, l'infirmier et son aide étant aussi des nôtres, le médecin attiré de ce bloc étant de nationalité hollandaise mais s'exprimant parfaitement dans notre langue.

Quelques semaines plus tard, un matin du début de décembre, si ma mémoire reste fidèle, la porte d'entrée de la salle, non loin de laquelle je me trouvais occuper une place, s'ouvrit brusquement devant un camarade, dépouillé comme à l'habitude de tout vêtement et n'ayant gardé sur lui que ses lunettes. Interrogé aussitôt de divers côtés de la salle sur son nom, ses origines et autres renseignements propres, CHAPERET de répondre qu'il était de **Montpellier** et déclinait son nom. A sa voix, je fis effort pour me retourner, malgré la paralysie, et l'appelais vers moi. Nous nous embrassâmes véritablement comme des frères et après avoir échangé les tout premiers renseignements sur le temps écoulé depuis notre séparation et nos allées et venues respectives, je demandais à l'aide-infirmier français, venu au devant du nouvel entrant, de le caser non loin de moi ainsi que nous en manifestions tous deux le désir. Celui-ci (toujours vivant à **Douai** où il avait été arrêté comme délégué mineur communiste et avec lequel j'étais très lié) se fit un plaisir de nous satisfaire et faisant pour cela déplacer un autre camarade, mon voisin le plus direct, y installa Philippe absolument tout près de moi.

Notre vie permanente, côte à côte, nous permit d'évoquer nombre de souvenirs clandestins comme de camarades de Résistance, connus de nous. Il me fit part de ses craintes très sérieuses concernant le rôle du dénommé ROBERT-RIVOIRE (craintes devenues par la suite une monstrueuse réalité) ainsi que sur une autre personne dont il avait quelque raison de douter et qui devait ensuite faire figure de héros ! J'appris également et les terribles sévices dont il avait été la victime de la part du criminel MARTY et de sa méprisable bande, et dont il gardait encore des traces, notamment sur le visage, entre la bouche et l'œil droit. Je me souviens, comme si cela datait d'hier, que lors de la première visite médicale qu'il subit du médecin hollandais Hessel GREENNEVELT, celui-ci s'étant fait expliquer l'origine de ces marques visibles et ayant conclu en l'engageant à poursuivre sévèrement son bourreau MARTY à son



F. PALOC conduisant le cortège vers le monument aux Morts de **Montpellier**, avec, à droite, A. TIXADOR, dernière les familles de déportés morts pour la **France**, puis les Résistants devant les drapeaux  
 (© Famille PALOC, J.-C. RICHARD 2017)



**Saint-Guilhem le Désert**, le 8 juillet 1973, inauguration du square Jean Moulin, F. PALOC, à sa gauche, le maire G. CALMEL, derrière J. PÉRIDIER, M. VIDAL, Ch. ALLIÉS, G. FRÊCHE (© Famille PALOC, J.-C. RICHARD 2017)

retour à **Montpellier**, Philippe lui avait répondu avec force qu'on pouvait compter sur lui pour cette tâche de salubrité.

Depuis notre séparation, au camp de **Buchenwald**, CHAPERT avait été occupé quelque temps à l'un des kommandos de ce bagne, puis avait été envoyé à **Ellrich**, sous-kommando de **Dora** où il avait participé à des travaux de terrassement à **Woofleben**, localité située à l'autre extrémité des tunnels-usines secrètes, avant de tomber malade et de venir se faire hospitaliser à **Dora**. Nous passâmes ainsi quelques semaines en commun où me fut aussi donné de savoir qu'il avait eu des nouvelles des siens et que sa lettre envoyée de **Compiègne** leur était bien parvenue.

Tout le monde et moi-même, le tout premier, admirions sincèrement le jovial et solide optimisme de Philippe qu'il était parvenu à faire partager jusqu'aux plus cafardeux ; à un moment crucial, surtout, où grisés par leurs premiers et incontestables succès de leur contre-offensive des **Ardennes**, nos bourreaux n'arrêtaient pas de préférer les plus terribles menaces à venir, de leur part, contre les Alliés et surtout la **France** et l'**Angleterre**, grâce aux nouvelles armes secrètes invulnérables qui se forgeaient présentement aux tunnels de **Dora**.

Partageant mon pain et la nourriture peu favorable pour mon état qui continuait à m'être servi malgré tout, CHAPERT avait gardé un bel appétit de quoi il souffrait le plus de ne pouvoir le satisfaire. Et c'est ainsi que nous avons vécu ensemble quelques semaines dans une atmosphère feutrée de très cordiale et confiante affection mutuelle qui ne pourront jamais s'effacer de ma mémoire et qui devaient me faire regretter profondément son départ pour un « *bloc-repos* » (*schonung*) du camp.

Celui-ci eut lieu de très grand matin, comme d'habitude, après une rapide et caricaturale visite médicale, dont le but était de vider au mieux « *l'infirmerie* » pour faire place à de nouveaux malades dont le nombre ne cessait de grandir, des suites des privations répétées et par suite du déclin progressif et irrémédiable des forces de nos compagnons, après des mois et des mois d'esclavage à la chaîne et des sévices qui leur étaient prodigués de surcroît. CHAPERT était loin d'être guéri, à cette époque, notamment d'une bronchite ; ce qui ne devait pas empêcher nos sbires sans pitié de le déclarer « *sor-tant* ». Ni Albert, l'infirmier français, ni son aide, Régis POINGT de **Douai**, ne purent rien contre cette inhumaine décision arbitraire. Nous nous quittâmes

donc à regret après nous être fraternellement embrassés et nous être souhaité mutuellement des vœux de meilleure santé et de prompt retour auprès des nôtres, et je ne devais plus le revoir.

Après la libération du camp par les Américains, le 11 avril suivant et mon retour à la liberté, -- ainsi que les quelques soixante camarades abandonnés comme « *intransportables* » pour être exterminés, avec la destruction du camp et des tunnels, lors de l'avance rapide des Alliés qui l'avait fait évacuer au cours des deux journées des 4 et 5 avril – j'appris par des rescapés de l'extérieur et, notamment, par mon ami Etienne ROCHETTE, de **Pithiviers**, aujourd'hui décédé, qu'en fin du mois de février 45, un fort contingent de déportés, où figurait avec lui-même CHAPERT, avait quitté les blocs « *schonung* » du camp, au prétexte d'un transport dans un camp à régime moins dur et rigoureux ! En fait ces malheureux ne devaient pas aller plus loin que **Nordhausen**, à 4 kilomètres de **Dora**, où ils furent enfermés dans les garages de chars, voisins des casernes des S.S. Les moins malades étaient occupés à travailler au dehors, de ci de là, toujours gardés à vue par leurs geôliers et leurs chiens.

Alors que le canon tonnait au loin, mais de plus en plus fort, l'aviation américaine, le dimanche après-midi de Pâques, et l'aviation britannique, dans la journée du lendemain, lundi, attaquèrent les points névralgiques de la ville de **Nordhausen** détruisant entre autres les casernes, la gare et aussi, hélas !, les garages de chars où nos infortunés compagnons étaient proprement murés. Des quartiers entiers devaient être détruits complètement, ravagés, incendiés, en même temps, que la gare extérieure des tunnels de **Dora**.

De trop nombreux camarades se trouvèrent ensevelis dans les décombres ou furent tués pendant ces attaques et ceux qui parvinrent à réussir à s'enfuir se virent poursuivis jusque dans les environs, traqués et abattus. A leur arrivée à **Nordhausen**, les Américains y découvrirent des centaines et des centaines de cadavres et très rares furent ceux, comme mon ami ROCHETTE, qui purent se sauver de cet enfer, soit en se cachant longuement jusqu'au 11 avril, jour de leur délivrance, soit en empruntant des chemins détournés pour aller au devant des troupes américaines, ce qui n'allait pas sans de gros risques.

J'ai su de même que, lors de l'évacuation rapide du camp, les 4 et 5 avril, la population déportée de **Dora** fut scindée en trois grands groupes différents,

les uns empruntant un train à **Niedersachswerfen**, les deux autres gagnant par la route les camps de **Rawensbruck** et de **Bergen-Belsen**. Mais beaucoup d'entre nos camarades, à bout de forces et ne pouvant plus avancer, devaient tragiquement être liquidés par leurs féroces « *jusqu'au bout* » « *gardiens* ».

En dehors des renseignements que j'avais recueillis de la bouche de ROCHETTE, que les libérateurs avaient reconduit au camp de **Dora**, avec les quelques survivants du terrible drame de **Nordhausen**, je n'ai jamais pu obtenir d'autres détails postérieurs à celui-ci, au sujet du sort de notre regretté Philippe. »

Avec peu de moyens et peu de volontaires, jusqu'à l'instauration du STO et les départs massifs, en 1943/1944 des jeunes vers les maquis, la Résistance n'avait pas un chemin facile, en particulier à **Montpellier** où le pétainisme et la collaboration avec les nazis fleurissaient. Par ailleurs, à l'exception de militaires de carrière, les résistants n'avaient ni l'habitude ni la compétence du renseignement : on peut dire que les actions relevaient, la plupart du temps, d'un « *bricolage* ». Les conséquences furent terribles : arrestations, interrogatoires, tortures, condamnations à la prison, à la mort ou à la déportation (plus de deux cents condamnations dont un tiers disparut en **Allemagne** ou après le retour) constituaient des menaces permanentes. Comme l'a écrit Jean BOUNIN (5) trop d'imprudences caractérisaient l'action, si bien que les services de renseignement de la police française et de la Gestapo en savaient souvent plus sur les résistants que chacun d'entre eux.

Ceci dit, ces résistants — depuis ceux de la première heure avec le mouvement Liberté — ont sauvé l'honneur, avec leurs faibles moyens, en présence, à partir de novembre 1942, d'une armée allemande nombreuse, bien équipée et bien nourrie, et au milieu de leurs compatriotes dont l'attentisme fut trop longtemps le caractère commun jusqu'au printemps et à l'été 1944. (6)

## NOTES

(1) Nous devons ces renseignements biographiques et les photographies à son fils, Henri PALOC, que nous remercions bien sincèrement.

Notre but est de faire connaître la vie de résistants déportés qui ne disposent pas encore d'une

monographie—c'est le cas de F. PALOC—ou pour lesquels nous avons aujourd'hui des documents nouveaux et inédits. Nous signalerons les biographies réunies par F. BERRIOT, *La France Libre, la Résistance et la Déportation (Hérault, Zone Sud)*, témoignages, **Paris**, 2010, avec celles de A. DAU, R. POITEVIN, I. DUVIOLS, R. BUJ, V. CAMBON DE LAVALETTE. La vie du Colonel P. PAVELET, écrite par V. CAMBON DE LA VALETTE, se trouve dans son récent ouvrage posthume : *Histoire de la Résistance Française (Souvenirs 1940-1944)*, **Montpellier**, 2007. On trouvera de nombreuses indications dans l'ouvrage du résistant et déporté Jean BAUMEL (*De la guerre aux camps de concentration, témoignages*, **Montpellier**, 1974, qui avait publié auparavant un recueil de poèmes : *Voyage dans un autre monde, Poèmes tristes, Attila ou l'instinct de la guerre*, **Montpellier**, 1955).

(2) Cette déposition est conservée dans le dossier des dits prévenus aux ADH 59W61.

(3) Nous remercions le petit fils de Ph. CHAPERT, M. G. COUCI de nous avoir confié ce témoignage.

(4) Dans cette déposition, F. PALOC n'évoque pas un document particulièrement important dont le Colonel PAVELET (« *Villars* ») chef régional maquis (1909-1967) nous a révélé l'existence dans un texte inédit appartenant au dossier de la thèse qu'il préparait avant de décéder accidentellement: *Le plan d'Insurrection* (ADH 173 J 3) précédé de la notice suivante :

« *En qualité de chef de département des Mouvements Unis de Résistance dans l'Hérault, PALOC était détenteur de ce très important document. Lorsqu'il parvint à s'évader de son domicile, cerné par la Gestapo, et à prendre la fuite, le 11 janvier 1944 au matin, il réussit à détruire au préalable certains papiers et documents qu'il fit, brûler pas ses enfants, cependant que la Gestapo tentait de forcer la principale porte d'entrée de son domicile. En fuyant, il emporta avec lui le « Plan d'Insurrection » qu'il cacha soigneusement et dont il ne se défît jamais avant son arrestation, le 20 février 1944, à Saint-Affrique, hôtel du Nord. Ce matin là, comprenant qu'il avait été trahi une nouvelle fois et devant l'impossibilité où il se trouva de sauter par la fenêtre du second étage, PALOC glissa à la toute dernière minute le document derrière la glace du lavabo de sa chambre, le n° 3, puis ouvrit par force la porte aux agents de la Gestapo de Montpellier, n'ayant aucun moyen d'éviter sa propre capture. Au cours de son interrogatoire, la Gestapo qui savait par les traitres*

de la Résistance à sa solde, dans les rangs de cette dernière, que PALOC était en possession du « Plan d'Insurrection » tenta tous les moyens pour se le faire livrer. Menaces, pressions, promesses, tortures, contrainte morale, rien n'y fit et le « Plan » demeura dans sa cachette. A son retour de déportation et dès son premier voyage à **Saint-Affrique**, PALOC, qu'accompagnaient quelques amis, fit descendre la glace de la chambre n° 3, et, devant témoins, reprit possession du « Plan » secret qui se trouvait à l'abri, derrière la dite glace, depuis le 20 février 1944. »

On notera que le Colonel PAVELET qui a eu ces renseignements, et probablement aussi le Plan lui-même, montrait ainsi toute la confiance qu'il avait, après la guerre encore, avec F. PALOC quelles que soient les tentatives (y compris lors du procès MARTY en 1948 à **Toulouse**) pour déshonorer F. PALOC en l'accusant de dénonciation. On retiendra aussi le témoignage de Madame POITEVIN, transmis pas son fils Henri, selon lequel, lors d'un congrès de l'Association des Résistants, le colonel René POITEVIN (1911-1972) en était sorti, bras dessus bras dessous avec F. PALOC ce qui, connaissant le caractère du colonel permet de croire qu'il avait fait litière de la dénonciation à son égard attribuée à F. PALOC par L. ROBERT en 1948 à **Toulouse**. Le tribunal avait convoqué le commissaire de police qui, selon L. ROBERT, lui avait montré une lettre de dénonciation (adressée au préfet HONTEBEYRIE) et qui affirma, sous serment, qu'il n'en était rien. L'honneur de F. PALOC a été aussi défendu par son compagnon des interrogatoires de la villa des Rosiers, de la prison de la 32ème (M. SOLLIÈRES, Rapport sur la prison de la 32ème à **Montpellier**, (**Montpellier**, s.d., 16p.) l'abbé Paul PARGUEL (De mon presbytère aux bagnes nazis, mémoires d'un prêtre déporté en **Allemagne**, **Paris**, 1946, p.63-64). Il ne nous semble pas impossible que l'hostilité envers F. PALOC repose sur ses fonctions dans l'Éclair qui était un quotidien « *gouvernemental* » même si nous savons, par ailleurs, que plusieurs membres de ce journal appartenaient à la Résistance. Enfin nous avons une seconde longue déposition de F. PALOC, le 15 juin 1945, (ADH 59W6... procès EUZEBY) préparatoire au procès de R. EUZEBY et qui décrit de façon précise la vie dans la prison de la 32ème et aussi les dénonciations, trahisons et imprudences qui eurent de tragique conséquences.

(5) J. BOUNIN, **Beaucoup d'imprudences**, **Paris**, 1974.

(6) Il ne saurait être question ici de tracer un bilan :

quelques ouvrages récents présentent une synthèse et permettent d'atteindre une bibliographie qui s'est heureusement étoffée depuis le premier travail pionnier de G. BOULADOU, **L'Hérault dans la Résistance, 1940-1944**, Nîmes, 1992 (édition par J.-Cl. RICHARD) : en dernier lieu : H. CHAUBIN, **L'Hérault dans la guerre, 1939-1945**, De Borée, 2015

### 2-3--Philippe CHAPERT (1894-1945) de Gignac et Georges COUCI (1909-1974) de Montpellier, résistants et déportés en Allemagne.

Philippe CHAPERT est né à **Rodez** le 13 septembre 1894. Membre de la classe 1914, il participe à la guerre contre l'**Allemagne**. De retour il travaille aux Etablissements Berlon et frères à **Avignon** comme monteur électricien. Il épouse en 1920 Célestine BORREL, née à **Gignac** (1895-1978), institutrice et vient s'installer à **Gignac** où il ouvre un atelier et reprend un magasin, 7 boulevard



M. CHAPERT devant le magasin du 7 bd Saint-Louis à **Gignac** avant la guerre

(© Famille COUCI, J.-C. RICHARD 2017)

Saint- Louis, à **Gignac**, dédié à la « Mécanique, Electricité, Appareils vinicoles, T.S.F.

En 1942, Ph. CHAPERT entre dans la Résistance, auprès de Combat et il est Chef du secteur de **Gignac** de l'Armée Secrète (A.S.) puis chef de groupe pour les parachutages. Il effectue de nombreux transports et camouflages d'armes dans la région de **Gignac**. Il envisageait de placer son groupe au service du maquis Bir Hakeim.

Le 7 février 1944 il est arrêté à **Gignac** par la brigade Marty et transféré à la Gestapo le 14, et subit de terribles interrogatoires. Il est envoyé à **Compiègne** le 12 avril et, le 15 mai, à **Buchenwald** (matricule 51366). Il est affecté à **Dora** d'où les déportés sont évacués dans la première moitié d'avril et décède, probablement entre le 20 et 24

CHAPERT, telle qu'elle est relatée par le Commissaire du Gouvernement GUIBERT près la Cour de Justice de **Toulouse**, le 22 mars 1947, lors du procès de la Brigade Marty (AN 5W 654-663) (2). « dans le but de faire une diversion et de créer une provocation, MAHREN décida, au début de 1944, de faire exécuter une collaboratrice de **Gignac**, devenue inutile, Mme A.A. L'opération fut menée par les agents secrets du SD : TEJEDOR, BERGER, MOUCHET. Les tueurs ne furent pas officiellement identifiés et ils se seraient servis d'un pistolet muni d'un silencieux.

Ce meurtre fut évidemment présenté à l'opinion publique comme un crime commis par la Résistance. Une enquête fut ouverte au cours de laquelle le résistant CHAPERT fut inquiété. Interrogé par le Commissaire enquêteur, CHAPERT fut relâché



Ph. CHAPERT à l'intendance de police le 8 février 1944 (© Famille COUCI, J.-C. RICHARD 2017)

avril 1945, à quelques jours de l'arrivée des Alliés (cf supra témoignage de F. PALOC)

Grâce à plusieurs sources et aux documents conservés par la famille CHAPERT-COUCI (1) il nous est possible de mieux connaître la vie de Ph. CHAPERT de 1942 à 1944.

Nous connaissons l'origine de l'arrestation de Ph.

mais, aussitôt après, arrêté à nouveau par la Brigade Marty. CHAPERT subit d'affreuses tortures, notamment des brûlures au thermocautère. Il fut livré aux Allemands : déporté, il n'est pas revenu de captivité.

L'intendant de police MARTY connaissait cependant la vérité sur l'exécution de la femme A.A. par les agents du S.D.

*Pour tenter une justification de son action contre les résistants, appelés par lui terroristes, il n'a pas hésité à se servir de l'exécution de la femme A.A. pour l'imputer au résistant CHAPERT qu'il savait être le chef des M.U.R. à **Gignac**. A noter qu'il n'a pas hésité non plus à imputer ce même meurtre à un autre héros de la Résistance, TORQUATIS, dit Bouloc, pour justifier l'assassinat de ce dernier par sa Brigade, alors qu'il avait été muté à **Toulouse**.*

*Au cours de son arrestation, le malheureux CHAPERT fut dépouillé des objets de valeur qu'il possédait et d'une somme de 156.000 francs ».*

Dans une déposition du 3 novembre 1945, Marcel LEGROS précise que Louis ROBERT lui avait fait part d'une proposition des inspecteurs de MARTY à CHAPERT pour qu'il se mette à leur service : il recevrait ainsi 200.000 « balles ». CHAPERT répondit à Louis ROBERT : « avec une seule balle, cela te suffit ». Il ajoute, dans une autre déposition du 11 avril 1947, que, à **Buchenwald**, CHAPERT lui avait certifié que c'était Louis ROBERT, dit RIVOIRE, qui l'avait « vendu ».

L'Intendant de Police MARTY suspecte donc Ph. CHAPERT d'avoir fait assassiner Mme A.A., en décembre 1943 : elle était venue chez lui, avec deux policiers allemands pour enquêter sur du matériel de guerre (AN 5W655).

Ph. CHAPERT, arrêté le lundi 7 février 1944, fut soumis à de terribles tortures, confirmées par les détenus de la prison de la 32ème, à l'Intendance et à la Gestapo où il avait été transféré. Mme CHAPERT, en avril et juin, avait demandé la restitution de documents et des objets emportés lors de l'arrestation de son mari. P. MARTY lui répondit par une lettre du 24 juin, que « toutes les affaires appartenant à votre mari ont été laissées soit au Greffe des locaux disciplinaires de l'Intendance de Police de **Montpellier**, soit aux autorités de Police allemande lorsqu'elles sont venues se faire livrer, chez nous, Mr. CHAPERT » !

Le 23 février 1944, P. MARTY avait envoyé une lettre (Annexe)(3) au Secrétaire Général du maintien de l'Ordre pour demander un châtiment exemplaire et un passage devant la Cour Martiale.



Ph CHAPERT, dessin au crayon, à **Dora** (© Famille COUCI, J.-C. RICHARD 2017)

Nous ne disposons d'aucun renseignement sur la tenue d'une Cour Martiale dont on connaît le caractère expéditif. Toujours est-il que transféré à **Compiègne**, à partir du 12 avril, Ph. CHAPERT arrive à faire parvenir à sa famille deux lettres les 5 et 10 mai et avant même d'arriver à **Compiègne** il avait pu envoyer un texte manuscrit au crayon. Le 15 mai, ce fut le départ pour **Buchenwald** où il va terminer tragiquement sa vie.

Le souvenir de F. CHAPERT fut évoqué » lors du procès de la Brigade Marty (4)(condamné à mort et exécuté) à **Toulouse**, en 1948, et dans les réunions des Résistants et Déportés à **Montpellier** et, à **Gignac**, son nom figure sur le Monument aux Morts et une rue porte son nom. Les Résistants du Cœur d'Hérault se rappellent que grâce à Ph. CHAPERT ils ont pu gagner les maquis et, en particulier, le maquis Bir Hakeim.

Georges COUCI est né à **Lamalou-les-Bains** le 27 février 1909. Elève de l'Ecole Normale (1927-1929), il est à **Saint Maixent** de la fin 1939 à la fin 1940. Nommé instituteur (1930-1939), mobilisé en 1939, il est libéré en 1940 et reprend un poste d'instituteur de 1940 à 1943. En octobre, il est suspendu par le gouvernement de Vichy et se consacre pleinement à la Résistance. En 1944, il est arrêté, transféré à **Compiègne** puis déporté à **Dachau** et **Mauthausen**. Il est libéré le 5 mai 1945, reprend son métier d'instituteur de 1945 à 1961 et décède à **Montpellier** le 30 septembre 1974. Il avait épousé Madeleine CHAPERT, fille du résistant Ph. CHAPERT.



G. Couci 1909-1974

(© Famille COUCI, J.-C. RICHARD 2017 )

G. COUCI a fait partie de l'équipe qui a créé le maquis Bir Hakeim (5) et c'est Albert Uziel (« Vivi ») (6) qui mit BARROT et lui en relation avec

Ph. CHAPERT lorsqu'ils vinrent à **Montpellier** (début novembre 1943). G. COUCI a rédigé le compte-rendu de son arrestation : « Dans la nuit du 16 au 17 décembre 1943, VILLARS (= Colonel PAVELET), BARROT, MALLET, UZIEL et moi avons exécuté un « *coup de main* » de récupération de matériel sur un dépôt de l'avenue de Toulouse : couvertures, pneus. A sept heures du matin l'opération était terminée... Nous passâmes la matinée, BARROT et moi, à mettre au point les détails d'un séjour d'une semaine à **Toulouse**, où je devais le précéder dès le lendemain. A 14 heures, je le quittai, accompagné d'UZIEL. Quelques instants plus tard, trois inspecteurs de la Section des Affaires Politiques de Vichy, m'arrêtaient ainsi qu'UZIEL, place Jean Jaurès. L'inspecteur PUCHOT qui commandait cette section nous recherchait, BARROT et moi, depuis longtemps. Je restai 10 jours à l'Intendance de Police. BARROT monta une opération extraordinaire pour me délivrer. Elle échoua. Je fus transféré à la prison du Château puis à la Centrale d'Eysses. En mai 1944, je fus livré aux Allemands, emmené à **Compiègne**, puis déporté aux camps de **Dachau** et **Mauthausen**. Libéré le 5 mai 1945, ce n'est qu'à mon retour en **France** que j'appris la mort de BARROT, MALLET, MARCEL [de ROQUEMAUREL] ». (7)

G. COUCI a eu un parcours proche de ces nombreux résistants très actifs, avec un lien particulier avec le maquis de Bir Hakeim. L'issue en **Allemagne** aurait pu se terminer, comme pour son futur beau-père, de façon tragique. Il revint de ce « *camp de la mort* » et reprit, de façon discrète, sa vie professionnelle antérieure, jusqu'à sa retraite et sa disparition(8).

## NOTES

(1) Nous remercions M. G. Couci, fils de Georges et de Madeleine, d'avoir bien voulu nous confier l'ensemble des dossiers concernant les deux résistants. Madeleine a été elle-même au service de la Résistance : elle s'occupait, sous les ordres de Françoise DIJOL, chef-régional du Service Social M.O.R., du Service Social auprès des détenus de la prison du Château et de la 32ème, assistait les familles jusqu'à l'arrestation de son père car elle était alors sous la surveillance de la brigade Marty. Elle reprit ses activités après le départ de son père en déportation jusqu'à la Libération. Elle reçut en août 1945 la Médaille de la Résistance. Elle dirigea jusqu'en 1948 le Centre de Rééducation pour mutilés de **Montpellier**, Œuvres sociales de la Table ronde.



La Parade 27 mai 1945, les anciens de **Bir Hakeim** pour le 1er anniversaire du drame. Au premier rang, tenant un chapeau G. Couci, à sa gauche, A. Uziel.

(2) L'ensemble des dossiers du procès de la Brigade Marty est conservé aux Archives Nationales où nous avons pu les consulter, en 1997, à la suite des démarches de G. SUBERVILLE qui avait pu obtenir, sur intervention du Ministre, la communication alors que jusque là ces dossiers, décisifs pour la connaissance des années 1942-1944 à **Montpellier**, étaient inconsultables et non localisés !

(3) Cette lettre est conservée par la famille CHAPERT-COUCI qui a bien voulu nous la faire connaître. L'allusion par MARTY à une appartenance de Ph. CHAPPERT à la Franc-Maçonnerie n'est pas avérée.

(4) J. DELARUE, L'Intendant de police Pierre MARY à **Montpellier** et à **Toulouse**, Etudes héraultaises, 40, 2010, p. 173-176.

(5) R. MARUÉJOL et A.L VIELZEUF, La Résistance en Languedoc 1940-1944, Le Maquis « *Bir Hakeim* », **Nîmes**, 1947 ; J. BONIJOL, R. BOURRIER, H. FUMEL, J. VACQUIER, Pour le centenaire de la naissance de Jean CAPEL, « *commandant BAROT* » (1910-1944), chef du maquis Bir-Hakeim, Etudes héraultaises, 40, 2010, p. 329-333. La personnalité et les compétences de J. CAPEL dans l'action ont été très discutées, malgré sa mort au combat à La Parade le 28 mai 1944.

PH.CHAPERT et G.COUCI figurent dans l'ouvrage de R. MARUEJOL et A. VIELZEUF aux pages 22, 26-27, 38.

(6) Albert UZIEL a donné un entretien enregistré aux Archives de l'Hérault (10NUM2506) : A. PARMENTIER, Quand les témoins racontent la Seconde Guerre Etudes Héraultaises, 48,2017, p. 113-114. C'est lui qui accueillera COUCI à son retour de déportation qui, dit-il, pesait 32kg !

(7) Le 21 février 1944, COUCI avait été condamné par le Tribunal Spécial de la Cour d'Appel de Montpellier, à 18 mois de prison. CAPEL, par défaut, à 1 an de prison : il périt en mai au combat de la Parade. Albert UZIEL (1923-2017) condamné à 6 mois, avait été transféré à **Eysses** et rejoignit le maquis Bir Hakeim à l'expiration de sa peine.

(8) Tous les déportés de retour n'ont pas livré par écrit leur témoignage. On notera ceux de : J. BAUMEL, De la guerre aux camps de concentration, témoignages, **Montpellier**, 1974, P. PARGUEL. De mon presbytère aux bagnes nazis, mémoires d'un prêtre déporté en **Allemagne**, **Paris**, 1946, V. BADIE,

Vive la République, entretiens avec J. SAGNES, **Toulouse**, 1987.

#### 4-- Francois ARJONA (1924-2003) membre du maquis Bir Hakeim déporté à Buchenwald

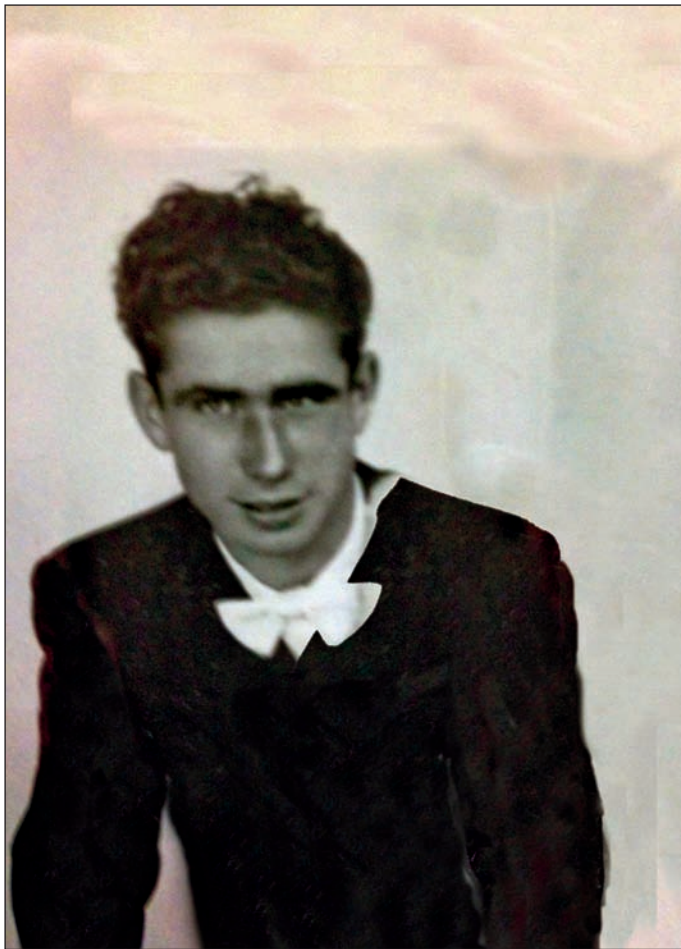
François ARJONA fut arrêté, sur dénonciation, le 1er juillet 1944 à **Saint-Paul-et-Valmalle**. Nous ignorerions les détails de ces événements si F. ARJONA n'avait pas fait une déposition auprès de la police judiciaire le 8 juin 1945 et une autre, le 3 juillet 1945, auprès du juge du Tribunal de Première Instance, lors du procès de son dénonciateur M. G.(1)

« Le 26 juin 1944, j'étais envoyé en mission à **Montpellier** par le Capitaine DEMARNE, chef de la Résistance du Maquis Bir-Hakeim. A la descente du train, j'ai rencontré G.M. Nous nous sommes mis d'accord pour passer la journée ensemble. Vers les 21 heures, en passant devant la permanence du P.P.F., je suis passé devant M. lequel faisait partie du mouvement précité. Le connaissant très bien, je lui dis bonjour, mais comme je me méfiais de lui, je dis à GARCIA : « *retourne toi pour voir si nous ne sommes pas suivis* ». Ce dernier me répondit qu'il n'y avait personne derrière. Cinquante mètres plus loin, nous avons été interpellés par T.J. (2), lequel nous demandait nos papiers d'identité. G. donnait les siens, moi je lui montrais ma carte d'identité ; il me demanda alors pour quelles raisons je n'étais pas parti en **Allemagne** et il prétendait que ma carte était fausse. A ce moment là voyant que j'avais été trahi par M., je partais en courant. T. envoyait un coup de pistolet, sans m'atteindre et je suis allé me cacher dans une maison où j'ai été recueilli par des Espagnols.

En juillet 1944, j'étais arrêté et envoyé à **Buchenwald (Allemagne)** mais, à ce moment là, j'ignorais complètement ce qui avait pu me faire arrêter, mais aujourd'hui, dès mon arrivée d'**Allemagne**, j'ai appris par un camarade le nom de mon dénonciateur. Il s'agit de G.M. qui a acquis sa liberté par sa dénonciation. ARJONA. VISSEROT »

La seconde déposition de F. ARJONA ( âgé de 21 ans, militaire, demeurant à **Clermont-l'Hérault**, rue Frégère n° 53) est plus explicite :

« *Le 28 juin 1944, j'avais été envoyé en mission par le capitaine DEMARNE, au maquis duquel j'appartenais ; arrivé à **Montpellier**, j'ai rencontré un de mes anciens camarades de **Clermont-l'Hérault***



François Arjona 1924-2003.  
(© Famille ARJONA, 2017)

nommé G. M. J'ai renoué connaissance avec lui et nous nous sommes promenés en ville. Vers les 21 heures, je suis repassé avec lui devant le local du P.P.F., rue de la Loge, sur la porte duquel se trouvait M. qui était également un clermontais. : je lui ai dit bonjour en passant puis un peu plus loin, j'ai demandé à G. de regarder si nous n'étions pas suivis, parce que je me méfiais de M. Je n'avais rien à cacher à G., je veux dire que je lui avais fait savoir que je travaillais pour la résistance, sans préciser ce que je faisais. G. n'a rien vu, mais deux cents mètres plus loin nous avons été arrêtés par un civil qui nous a demandé nos papiers. J'ai su que cet individu s'appelait « Jacques » (1) mais je ne sais pas quel est son nom de famille. Il était blond, grand, large d'épaules et âgé d'environ 23 ou 24 ans. G. et moi nous lui avons remis nos papiers ; il m'a dit que les miens étaient faux et m'a prié de l'accompagner. J'ai jugé plus prudent de fuir et je suis parti en courant. L'homme a alors tiré sur moi, mais il m'a manqué. Je suis allé me réfugier dans un immeuble dont je ne connaissais pas les occupants. Le lendemain je suis parti pour **Clermont**. Le samedi suivant qui était le 1er juillet, je suis revenu en mission à **Montpellier**. Mon travail terminé je suis passé à bicyclette devant l'hôtel terminus, puis j'ai continué la route en direc-

tion de **Clermont-I'Hérault**. Comme j'arrivais environ à la hauteur de la gare de St Paul-Montarnaud, j'ai été dépassé par une voiture automobile qui sans que je la voie s'est cachée dans une route transversale de telle sorte que lorsque sans méfiance je suis arrivé à cette route, j'ai été aussitôt entouré et arrêté par les occupants de la voiture qui en étaient descendus. On m'a aussitôt bandé les yeux et fait monter en voiture ; j'ai compris par la suite que si l'on m'a bandé les yeux, c'était pour m'empêcher de voir G. qui était là, car c'est G. qui m'avait dénoncé lorsque je passais devant l'hôtel Terminus où il se trouvait lui-même, cela pour être remis en liberté, parce qu'il avait été arrêté lorsque j'avais pris la fuite. »

Nous faisons pénétrer dans notre cabinet l'inculpé G., assisté de son conseil Me PUJOL. Nous donnons connaissance à l'inculpé de la déposition du témoin.

« L'inculpé dit : Je n'ai aucune observation à faire sur la déclaration faite par le témoin. Après qu'ARJONA se fut échappé lorsqu'on nous a demandé nos papiers, j'ai été moi-même arrêté et conduit dans la soirée à la prison de la 32ème. Le lendemain, mardi 27, j'ai été amené villa des Rosiers. J'ai été interrogé par la Gestapo, pendant cinq heures, sans être maltraité. On m'a demandé des renseignements sur divers papiers que je portais sur moi et aussi sur ARJONA mais je ne savais pas alors le nom de ce dernier avec qui j'avais eu cependant des rapports de camaraderie à **Clermont**. J'ai pu simplement indiquer qu'ARJONA habitait **Clermont** ; je me suis bien gardé de dire qu'il appartenait à un maquis. A mon retour de la villa des Rosiers, on m'a indiqué » à la prison de la 32ème que j'étais libéré et que je n'avais qu'à passer au café Sabatier, près de l'hôtel Terminus, où l'on me rendrait ma carte d'identité. Je me suis rendu seul et libre au Café Sabatier où j'ai appris par le nommé F. (2) dont j'ai su le nom par la suite, qu'il ne me rendrait ma carte d'identité qu'après une dizaine de jours et qu'il avait, ordre de me garder pendant ce temps là auprès de lui à l'hôtel terminus. Sans papiers, je ne pouvais pas partir, je suis donc resté. J'ai été pris en surveillance d'ailleurs et maintenu dans l'hôtel où je pouvais aller librement à condition de ne pas sortir. On m'avait logé dans une chambre. Le jeudi matin, F. m'a déclaré : « Si tu dénonces ton camarade, on te relâchera tout de suite, tu pourras aussitôt repartir à ton travail ». J'ai répondu alors : « Si je le vois passer devant la porte, je vous le signalerais ». Le 1er juillet au matin F. m'a posé la même question et je lui ai fait la même réponse. Ce jour là, dans l'après midi je me trouvais devant le bar Sabatier faisant les cent pas

dans la rue, lorsque tout à coup, j'ai vu ARJONA qui passait à bicyclette venant de la direction du pont de Lattes ; J'ai réfléchi pendant une dizaine de minutes, je suis allé ensuite signaler à F. le passage d'ARJONA. Demi-heure après, une auto est arrivée avec quatre individus qui m'ont fait monter avec eux ; l'auto était conduite par M. Nous sommes partis en direction de **Clermont**, car j'avais dit déjà à la Gestapo qu'ARJONA habitait **Clermont**. Nous avons atteint ARJONA entre **Bel Air** et **St-Paul**, nous l'avons dépassé ; j'ai indiqué à ce moment là que c'était lui. La suite s'est passée ainsi qu'il vous la dit. J'ai été libéré le 7 juillet.

Le témoin dit :

« *Je ne peux faire aucune remarque sur le récit que vient de faire GARCIA. Je prends acte qu'il reconnaît qu'il est mon dénonciateur. A la suite de mon arrestation, j'ai été déporté à **Buchenwald** dont j'ai été libéré seulement par la défaite allemande.* »

Lu persistent, signent et signons, sauf G. qui a déclaré ne savoir. ARJONA. DOUYSSSET ». (3)

Cette relation de l'arrestation de F. ARJONA peut être complétée par la déclaration faite, en 1945, pour obtenir la carte de Résistant. F. ARJONA indique qu'en 1943 il fut arrêté et s'évada de **Compiègne** et qu'il a rejoint, en 1943, le maquis à **Langogne** puis comme réfractaire dans l'**Aveyron**. C'est en février 1944 qu'il gagne le maquis Bir Hakeim (4). Après son arrestation, il est transféré à **Compiègne** le 31 juillet puis à **Buchenwald** en août 1944 d'où il reviendra le 22 mai 1945. En **Allemagne** il avait travaillé aux mines de sel de **Starfurt** !

Rendu à la vie civile, F. ARJONA vivra à **Montpellier** jusqu'à sa disparition, en 2003, et rejoindra les anciens de Bir Hakeim dont les quelques survivants, aujourd'hui, se retrouvent chaque année, à la Parade ou à **Mourèze**, pour que le souvenir de ce maquis reste vivant.

## NOTES

(1) M. G. a été condamné le 19 juillet 1945 par

la Cour de Justice de Montpellier à 20 ans de travaux forcés, réduits à 18 ans. Après la Libération il s'était engagé dans une unité FFI, envoyé au camp de Valdabon, il déserta. Il fit un recours en grâce.

(2) Il s'agissait du Secrétaire général de la Milice de l'Hérault.

(3) Nous remercions Mme ARJONA et Mme REVERSAT-ARJONA pour leur aide dans cette biographie. F. ARJONA figure dans le livre de R. MARUEJOL et A. VIERLZEUF, *La Résistance en Languedoc, 1940-1944, Le Maquis « Bir-Hakeim »*, **Nîmes**, 1947, p.26, 142 sous la simple forme : Arjo.

## CONCLUSIONS

Quatre résistants victimes de la plus dure des répressions par la déportation dans un camp de concentration en **Allemagne** dont trois, Ferdinand PALOC, Georges COUCI et ARJONA ont pu revenir saufs. Ils représentent en quelque sorte les visages de ceux qui, à **Montpellier** et ailleurs, se sont opposés aux nazis et pour lesquels, pour eux et leur famille, les années 1942-1945 ont été un véritable calvaire.

L'hommage qui leur est rendu n'était pas seulement dû mais il montre la diversité des engagements et la volonté farouche de ne pas plier devant l'ennemi.

Ceux qui sont revenus ont tenu à consacrer une grande part de leurs activités aux devoirs de mémoire et de secours auprès des familles car le temps estompe peu à peu les souvenirs et, aujourd'hui, plus de soixante dix ans après les retours des camps, il n'était pas inutile d'offrir ces biographies.

Jean-Claude RICHARD

Directeur de recherches (re) au CNRS  
Conseiller du Centre régional d'histoire de la  
Résistance et de la Déportation.